



Février 2019

4 propositions pour la résilience du littoral face aux aléas de submersion et d'érosion côtière

Une tribune de la plate-forme #PEPS pour le progrès environnemental et social coordonnée par Jean-Michel Jacquet

Le réchauffement climatique a de nombreux effets sur notre territoire. Sur le littoral, l'élévation du niveau des mers se traduit par une diminution du trait de côte, c'est-à-dire par une réduction des plages, une attaque des côtes rocheuses, une submersion possible lors des tempêtes.

La prise de conscience des aléas liés au littoral et ses incidences dans l'aménagement de ces territoires est très variable. Pour ceux qui ont été concernés par Xynthia, les tempêtes récentes ou la réduction des plages, les aléas ne sont pas une abstraction. En revanche pour la grande majorité de nos concitoyens, un réel travail d'information et de pédagogie reste à faire.

Le littoral est un des territoires Français qui connaît la plus forte augmentation démographique, son taux d'artificialisation des sols est 2,5 à 3 fois plus élevé que la moyenne nationale. La population des départements littoraux pourrait croître de 20 % entre 2007 et 2040, pour atteindre 9 millions d'habitants en 2040.

80 % des terres littorales concernées sont privées.

Le manque de solidarité territoriale conduit certaines communes à protéger leur côte par de l'enrochement ou des infrastructures lourdes au détriment des côtes en aval qui vont subir une dépression du trait de côte.

La gouvernance des côtes est inefficace du fait de la variabilité de l'échelle de l'aléa, de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres et du millefeuille administratif. Par ailleurs, il manque une doctrine nationale prospective mêlant risque et aménagement permettant une co-construction avec les collectivités territoriales.

Enfin et c'est le plus grave, les conclusions du GIEC, de la communauté scientifique admettent qu'à la fin du siècle, l'augmentation du niveau de la mer sera supérieur à 1 mètre, ce qui signifie qu'en cas de rupture de digues, de dunes, c'est 70 % des terrains bas de la Camargue qui seraient sous les eaux ainsi que toutes les côtes nationales à la même altitude et que dire hors hexagone, des îles, côtes, au niveau de la mer pour mémoire, le Bangladesh perdrait un tiers de sa surface, qu'advient-il des 150 millions de Bangladais ?

Nous formulons **4 propositions** pour y répondre.

1. Créer une organisation lisible et efficace pour faire face à un enjeu de sécurité nationale et de développement local

La variabilité de l'échelle géographique des aléas et risques nous conduit à proposer que la bonne collectivité territoriale pouvant porter l'aménagement avec une vision globale sont les régions à façades maritimes.

Pour l'Etat, entre le volet régalien de la prévention et de la gestion des risques et le caractère incitatif des politiques de soutien à l'aménagement, il faut définir une doctrine mêlant l'un et l'autre, permettant un aménagement résilient de notre littoral, avec une vision de long terme des effets littoraux.

Cette doctrine doit être portée par **un seul organisme : le conservatoire du littoral**. Il est déjà à l'interface entre Etat et collectivités, auxquelles il délègue régulièrement la gestion d'espaces protégés littoraux, soucieux de la préservation de la biodiversité des zones littorales côté mer et côté terre.

Le conservatoire aurait une mission étendue: assurer une gestion résiliente, durable, prospective des littoraux, et co-construire avec les régions un aménagement pérenne et prescriptif que ces dernières pourront inscrire dans leur Schéma régional d'aménagement et de développement (SRADDET).

Elles pourraient demander des dérogations à la loi littoral si les options retenues s'avèrent plus vertueuses à l'échelle du territoire et sous réserve de compensations.

2. Soutenir la pédagogie et l'ingénierie locale de projets

La prise de conscience par l'ensemble des populations concernées de l'enjeu du réchauffement climatique, des aléas de submersion, d'érosion et de risques liés aux côtes est une question fondamentale. Pour passer outre le déni de certains élus, et sortir des visions de court terme, il faut toucher l'ensemble du corps social.

Le conservatoire du littoral aurait comme mission première d'informer, en se basant sur la réalité scientifique et les simulations qui peuvent être faites sur chaque territoire. Médiateur entre la recherche et l'action, il aurait comme missions la pédagogie vis à vis du terrain, élus, citoyens, entreprises d'activités littorales... et le soutien en ingénierie aux projets locaux.

Les financements dédiés à la prévention des risques côtiers (aménagement de digues, épis, épisons...) gérés par l'agence de financement des infrastructures (AFITF) pourraient être mobilisés pour des projets de relocalisation des biens et des services, pour passer d'une logique de « défense contre la mer », coûteuse à court terme, et peu pérenne par manque d'entretien à long terme, à une logique d'« aménagement avec les risques littoraux », respectant les mouvements naturels.

3. Promouvoir un développement basé sur l'aléa vu comme une opportunité

Le moment est venu d'envisager, en terme de développement durable, un aménagement du littoral harmonieux où **l'aléa serait un atout paysager**.

Le changement de paradigme de l'urbain du technique, au paysager au résilient peut seul envisager le pire. Le réaménagement spatial nécessaire doit anticiper des politiques foncières, économiques, urbanistiques rendant ce mouvement possible.

C'est aussi une chance pour réintroduire une biodiversité malmenée, développer un écotourisme responsable et mettre en œuvre une solidarité entre l'aménagement de la bande côtière et son rétro-littoral.

4. Définir une échelle spatiale d'intervention plus large que le trait de côte

Sa dimension permettrait des solidarités entre littoral et rétro-littoral.

A cette fin, le confortement des **établissements publics fonciers**, adossés aux régions, aurait comme objectif d'anticiper les mutations des « hinterlands » littoraux exposés aux risques et adaptés aux processus de relocalisation.

Une analyse économique permettra ainsi la valorisation des fonciers du rétro-littoral par une appréciation géomorphologique du littoral et rétro-littoral et de la cellule hydro-sédimentaire auxquels ils sont soumis, et de leur capacité d'accueil globale pour répondre aux besoins du territoire.